

*L'âge obligatoire était étendu à 13 ans, pour les garçons et les filles, dans la commune de Hamm; pour les garçons seuls, dans la ville de Luxembourg. A Eich, l'extension de l'âge obligatoire a été abolie, parce que l'administration communale rencontrait trop de difficultés dans l'exécution de cette mesure.*

*Personnel enseignant des écoles primaires.*

Le personnel enseignant se composait de 83 instituteurs, 50 institutrices laïques et 35 institutrices religieuses. Dans ces chiffres sont compris les membres suppléants de la ville de Luxembourg: un instituteur et une institutrice laïque.

3 mutations ont eu lieu dans le personnel :

2 par suite de déplacement et

1 pour mise à la retraite.

5 membres du personnel ont été remplacés pendant toute l'année scolaire, pour cause de maladie; 6 l'ont été, pour le même motif, pendant une partie de l'année. Un instituteur et une institutrice ont obtenu un congé régulier pour toute la durée de l'année scolaire.

*Brevet de capacité.*

Rang de brevet.	Insti- tuteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1 <sup>er</sup> rang	10	11	2	23
2 <sup>e</sup> »	42	29	8	79
3 <sup>e</sup> »	25	9	14	48
4 <sup>e</sup> »	6	1	11	18
	83	50	35	168